

**BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT  
FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT**



**République Démocratique du Congo (RDC)**

**Eligibilité aux ressources de l'Appui supplémentaire dans le cadre  
de la Facilité en faveur des Etats fragiles (FEF)**

**Note complémentaire au DSP 2008-2012**

**DÉPARTEMENT RÉGIONAL CENTRE (ORCE)**

**FEVRIER 2010**

## TABLE DES MATIÈRES

### LISTE DES ACRONYMES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>I. INTRODUCTION</b> .....  | <b>1</b>  |
| <b>II. CONTEXTE</b> .....   | <b>1</b>  |
| Aperçu de la situation du pays et de son évolution récente.....   | 1         |
| <b>III. ÉVALUATION DE L'ÉLIGIBILITÉ À L'APPUI SUPPLÉMENTAIRE DE LA FEF.</b> .....                                 | <b>2</b>  |
| Satisfaction des critères de la première étape.....   | 2         |
| Satisfaction des critères de la deuxième étape .....  | 2         |
| A. Environnement macroéconomique et politique de la dette .....   | 2         |
| B. Gestion des finances publiques .....   | 5         |
| C. Transparence des comptes publics .....   | 6         |
| <b>IV. ENGAGEMENT DE LA BANQUE ET UTILISATION DES RESSOURCES</b> .....  | <b>8</b>  |
| Ressources allouées dans le cadre de la stratégie 2008-2012.....  | 9         |
| Utilisation des ressources de l'appui supplémentaire (Guichet I).....   | 10        |
| <b>V. RECOMMANDATION</b> .....  | <b>10</b> |
| <br>  |           |
| <b>ANNEXE I: Actualisation des critères de la première phase pour la RDC</b> .....                                | <b>11</b> |
| Guichet appui supplémentaire .....  | 11        |
| <br>  |           |
| <b>ANNEXE II : Programmation indicative par source de financement</b> .....                                       | <b>12</b> |
| <br>  |           |
| <b>Annexe IV: Déclaration au terme d'une visite des services du FMI en République Démocratique du Congo</b> ..... | <b>14</b> |
| <br>  |           |
| <b>ANNEXE V: Indicateurs de développement</b> .....   | <b>16</b> |

## LISTE DES ACRONYMES

|        |   |   |
|--------|---|---|
| ABP    | : | Allocation Basée sur la Performance                                     |
| AVD    | : | Analyse de Viabilité de la Dette  |
| BAD    | : | Banque Africaine de Développement                                       |
| BCC    | : | Banque Centrale du Congo  |
| CDF    | : | Franc Congolais   |
| DGI    | : | Direction Générale des Impôts   |
| DGRAD  | : | Direction Générale des Recettes Administratives                         |
| DSP    | : | Document de Stratégie par Pays  |
| DSCRP  | : | Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté |
| DSPAR  | : | Document de Stratégie Pays Axé sur les Résultats                        |
| DTS    | : | Droit de Tirage Spécial   |
| EPIP   | : | Evaluation des Politiques et Institutions du Pays                       |
| FAD    | : | Fonds Africain de Développement   |
| FEF    | : | Facilité en Faveur des Etats Fragiles                                   |
| FMI    | : | Fonds Monétaire International   |
| FRPC   | : | Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance         |
| IADM   | : | Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale                       |
| IBW    | : | Institutions de Bretton Woods   |
| IDA    | : | Assistance Internationale pour le Développement                         |
| ITIE   | : | Initiative de Transparence des Industries Extractives                   |
| OFIDA  | : | Office des Douanes et Accises   |
| OMD    | : | Objectifs du Millénaire pour le Développement                           |
| OGEDep | : | Office de Gestion de la Dette Publique                                  |
| OHADA  | : | Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique      |
| PAP    | : | Programme d'Actions Prioritaires  |
| PEG    | : | Programme Economique du Gouvernement                                    |
| PIB    | : | Produit Intérieur Brut  |
| PNUD   | : | Programme des Nations Unies pour le Développement                       |
| PPTE   | : | Pays Pauvres Très Endettés  |
| RDC    | : | République Démocratique du Congo  |

## **I. INTRODUCTION**

1.1 Les Conseils d'administration se souviendront qu'ils ont approuvé le DSP 2008-2012 de la RDC le 29 octobre 2008. A cette occasion, une réserve a été formulée quant à l'éligibilité du pays à bénéficier des ressources de la Facilité en faveur des Etats Fragiles (FEF). Les Conseils ont relevé que bien que la RDC ait rempli tous les critères de la première étape de sélection, le pays ne satisfaisait pas à l'un des critères de la deuxième étape qui est relatif à la soutenabilité de la dette en raison de l'accord de coopération sino-congolais. Cet accord pourrait se traduire par un niveau élevé de la dette non concessionnelle. Les Conseils ont ainsi considéré que la Banque devait reporter la décision sur l'éligibilité de la RDC à la FEF jusqu'à ce que l'accord de coopération entre la Chine et la RDC soit compatible avec la viabilité de la dette extérieure du pays. La Direction a indiqué qu'en coopération avec le FMI et la Banque mondiale, la Banque soumettra aux Conseils une évaluation montrant la satisfaction de l'ensemble des critères de la seconde étape pour l'éligibilité du pays à la FEF en fonction des résultats de la renégociation de l'Accord de coopération sino-congolais.

1.2 A la lumière des développements récents, en particulier la révision de l'accord sino-congolais et l'approbation par le FMI de la FRPC au profit de la RDC en décembre 2009, la présente Note a pour objectif de soumettre aux conseils une analyse révisée de l'éligibilité de la RDC aux ressources de la FEF afin de permettre leur utilisation en 2010. La Note comprend outre (i) l'introduction; (ii) le contexte ; (iii) l'évaluation de l'éligibilité à l'appui supplémentaire de la FEF ; (iv) l'engagement de la Banque et l'utilisation des ressources proposées ; et (v) la recommandation.

## **II. CONTEXTE**

### **Aperçu de la situation du pays et de son évolution récente**

2.1 La situation sécuritaire dans certaines provinces de l'Est du Pays demeure fragile en raison des attaques de rebelles armés. Après la reprise des combats à grande échelle à la fin d'août 2008 qui ont jeté sur les routes plus de 250.000 personnes, les troupes de la RDC et du Rwanda ont conjointement mené en janvier 2009 une offensive contre les milices armées, qui a permis de réduire l'intensité des attaques et de stabiliser quelque peu la situation. La rencontre historique entre les Chefs d'Etat de la RDC et du Rwanda le 6 août 2009 à Goma (RDC) a abouti à un engagement par les deux Chefs d'Etat à garantir la sécurité de leurs pays et à éradiquer les groupes armés qui pourraient la mettre en péril. Un dialogue a également été engagé entre la RDC et l'Ouganda avec la réunion des deux Chefs d'Etat le 4 mars 2009 à Kasindi (RDC) afin de ramener la paix dans la zone frontalière entre les deux pays. Bien que la situation demeure fragile, ces efforts de maintien de la paix font que la RDC est aujourd'hui en paix avec ses neuf voisins.

2.2 Au plan social, la dégradation des infrastructures économiques de base et l'instabilité macroéconomique due à plusieurs années de conflits font que la majeure partie de la population n'a pas encore accès aux services sociaux élémentaires. Plus de 71% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. D'une façon générale, la RDC risque de manquer la plupart des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'ici 2015, sans croissance économique vigoureuse et soutenue. Les indicateurs sociaux sont très insuffisants: l'espérance de vie à la naissance en 2008 était de 47,7 ans, le taux de mortalité infantile (pour 1000) de 115,3 comparé à 83,9 pour la moyenne africaine, et l'accès aux services sanitaires (en % de la population) de 17,6 comparé à la moyenne de 38% pour l'Afrique. L'Indice de Développement Humain a baissé de plus de 10% au

cours de la décennie écoulée, de sorte que la RDC se classe 176<sup>ème</sup> sur 182 pays selon le rapport mondial sur le développement humain 2009 du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

2.3 Sur le plan économique, l'évolution globalement favorable du contexte international en 2007 laissait entrevoir des perspectives économiques encourageantes pour la RDC. Le taux de croissance du PIB réel qui atteignait 6,3% en 2007, devrait atteindre 10% en 2008. Les politiques macroéconomiques au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2008 étaient satisfaisantes. Les comptes budgétaires dégageaient un modeste excédent en raison de la bonne mobilisation des recettes intérieures et d'une gestion prudente des dépenses. Cette situation a permis à la Banque Centrale de maîtriser la croissance des agrégats monétaires tout en maintenant son taux directeur à 28%. Cependant, au cours du second semestre 2008, deux chocs exogènes négatifs vont remettre en cause cette évolution, à savoir :

- la crise financière internationale et ses effets récessifs sur l'activité économique dans les principaux pays industrialisés et émergents. La baisse de la demande mondiale induite par la crise financière a entraîné au dernier trimestre de 2008 un effondrement substantiel des cours des principaux produits d'exportation du pays (cuivre, cobalt, diamants qui représentent 4/5 des exportations) et la baisse estimée des investissements directs étrangers de 720 millions de dollars E.U. en 2007 à 600 millions de dollars E.U en 2009.
- la résurgence des conflits à l'Est du pays en septembre 2008 qui va entraîner une hausse des dépenses urgentes (hors de la chaîne de dépense normale) et contraindre davantage l'allocation de ressources budgétaires limitées.

Ces deux chocs ont entraîné, à la fin de 2008 et au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009, une forte dégradation de la situation macro-économique et rendu difficile la gestion des finances publiques.

### **III. ÉVALUATION DE L'ÉLIGIBILITÉ À L'APPUI SUPPLÉMENTAIRE DE LA FEF**

#### **Satisfaction des critères de la première étape**

3.1 La RDC a déjà rempli les critères de la première étape d'éligibilité au financement supplémentaire de la FEF que sont : (i) l'engagement du pays à consolider la paix et la sécurité ; et (ii) les besoins sociaux et économiques non satisfaits. La situation actualisée de ces critères figure à l'annexe 1.

#### **Satisfaction des critères de la deuxième étape**

##### ***A. Environnement macroéconomique et politique de la dette***

##### **Situation macroéconomique**

3.2 Comme indiqué au paragraphe 2.3, la gestion macroéconomique au cours de la période récente a été rendue difficile en fin 2008 par la baisse des prix des principaux produits d'exportation ainsi que par l'escalade des conflits dans certaines provinces de l'Est du pays, ce qui a entraîné un ralentissement de l'activité économique en 2009:

- Le taux de croissance du PIB réel a atteint 6,1% en 2008 (contre une projection avant la crise de 10%) et est projeté à 2,7% en 2009 du fait du ralentissement de l'activité économique, notamment dans les secteurs manufacturiers et miniers. Les pénuries de ciment et d'électricité ont également affecté le secteur du bâtiment et des travaux publics.
- Le taux d'inflation après avoir baissé au cours de la 2<sup>ème</sup> moitié de 2008 grâce à la baisse des prix mondiaux du pétrole et des produits alimentaires est remonté à la fin de 2008 et au début de 2009, notamment du fait des emprunts de l'Etat auprès de la Banque Centrale. Le taux d'inflation est estimé à fin 2009 à 24,3% en raison de la forte croissance de la masse monétaire et de la dépréciation du franc congolais par rapport au dollar E.U. de 35% entre décembre 2008 et septembre 2009.
- Au niveau de la balance des paiements, le déficit du compte courant devrait se creuser passant de 0,3% en 2008 à -7,5% en 2009 en raison de la chute des cours des principaux produits d'exportation du pays.
- Les réserves internationales brutes, après avoir atteint en février 2009 leur plus bas niveau depuis cinq ans (30 millions de dollars E.U, représentant moins d'une semaine de couverture des importations) suite à la baisse des recettes d'exportation, ont augmenté à 894 millions de dollars E.U. à fin septembre (soit 10 semaines de couverture des importations). Cette augmentation est le résultat de l'aide fournie par les partenaires extérieurs pour faire face aux effets de la crise financière internationale.
- Au niveau des finances publiques, le solde budgétaire devrait passer de -5,8% du PIB en 2008 à -9% en 2009 en raison des effets de la crise financière internationale et des contre performances réalisées par les régies financières (Direction Générale des Impôts, Direction Générale des Recettes Administratives, Office des Douanes et Accises) en matière de mobilisation des ressources internes au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009. Toutefois, le Gouvernement a mis en œuvre des mesures tendant à assurer la traçabilité des recettes et à réduire leur taux de déperdition à chaque point de perception. Au niveau des douanes, la brigade douanière a été renforcée pour lutter contre la fraude et la contrebande et le système de vérification avant embarquement a été amélioré. Au niveau de la Direction des impôts, les centres des impôts ont été augmentés sur l'ensemble du pays et les exonérations discrétionnaires gelées. Le gouvernement a également tiré un meilleur profit des appuis des partenaires extérieurs à travers l'amélioration des méthodes de comptabilisation des recettes extérieures et de leur suivi par le Ministère du Plan, donnant ainsi une meilleure visibilité aux interventions des bailleurs de fonds. Le FMI a estimé que les objectifs budgétaires pour le reste de l'année 2009 peuvent être atteints, de sorte que la mobilisation des recettes internes sur l'ensemble de l'année devrait être conforme aux objectifs du programme économique. En ce qui concerne les dépenses, le Gouvernement a pris des mesures correctives afin de contenir l'accroissement des engagements de dépenses au mois d'octobre 2009. De manière spécifique, les autorités ont annulé tous les engagements pour lesquels les biens et services n'étaient pas encore fournis (68 millions de FC). Elles ont aussi arrêté tout engagement pour de nouvelles dépenses à partir de fin octobre en conformité avec les procédures budgétaires. Elles ont également réalloué les crédits pour les dépenses discrétionnaires pour faire face à des dépenses prioritaires et pour le financement des investissements sur ressources internes.

3.3 En réponse à la crise, les partenaires au développement notamment la Banque, la Banque mondiale, le FMI et l'Union Européenne ont réagi en urgence. La Banque a approuvé le 6 mai 2009 un programme d'urgence d'atténuation de la crise financière de 65 millions d'UC (soit environ 97 millions de dollars E.U.). La Banque mondiale a approuvé en urgence en février 2009 un soutien financier additionnel pour 100 millions de dollars E.U, tandis que le FMI approuvait le 11 mars 2009 une assistance financière par le biais du volet "accès rapide" de la Facilité de protection contre les chocs exogènes pour un montant de 195 millions de dollars E.U. La Délégation de la Commission Européenne a également alloué en septembre 2009 un appui budgétaire de 22,62 millions d'Euros sur le Fonds Européen de Développement (FED) complété par 26 millions d'Euros sur financement de la facilité alimentaire, portant le total de son appui à 48,62 millions d'Euros.

3.4 Les objectifs macroéconomiques pour la période juillet 2009–juin 2012 devant être appuyés par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) sont entre autres (i) réaliser un taux de croissance moyen de 5,5 % soutenu par une reprise des activités du secteur minier et des projets de reconstruction des infrastructures; (ii) diminuer le taux d'inflation à 9 % d'ici 2012 en mettant en œuvre des politiques monétaire et budgétaire prudentes; (iii) reconstituer les réserves internationales brutes de manière à représenter environ 10 semaines d'importations à la fin de la période du programme.

### **Politique de la dette**

3.5 La situation de la dette extérieure de la RDC est insoutenable en l'absence d'un allègement substantiel dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). La dette extérieure totale, en pourcentage du PIB, est estimée à fin 2008 à 106,6% du PIB. L'atteinte du point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE qui permettrait à la RDC de bénéficier de la totalité de l'allègement de dette dans le cadre de cette initiative a été retardée par l'absence d'un programme au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la croissance (FRPC) qui en est un des préalables.

3.6 En effet, les discussions entre la RDC et le FMI pour un programme soutenu par la FRPC ont buté depuis 2008 sur les implications de la Convention de Coopération Sino-congolaise signée en avril 2008 entre la RDC et un groupement d'entreprises chinoises, et prévoyant d'importants investissements dans le secteur minier pour 3,2 milliards de dollars EU et des infrastructures pour 6 milliards de dollars EU en deux phases sur la période 2009-2017. Les services du FMI et de la Banque mondiale ont évalué en 2008 les implications de la dite convention de coopération pour la viabilité de la dette. Ils ont ainsi estimé que le montage financier de l'Accord se traduisait par un élément de concessionnalité d'environ 15%, pouvant compromettre ainsi la viabilité de la dette, et donc l'accès du pays à un allègement de dette au titre de l'I-PPTE et de l'IADM (cf. annexe III pour un rappel de la convention de coopération sino-congolaise).

3.7 Le FMI et la Banque mondiale ont donc jugé que les termes de la Convention de coopération devaient être revus dans le sens : (i) de la suppression de la garantie de l'Etat pour le volet minier qui devrait être traité comme un projet commercial; (ii) la suppression dans l'immédiat de la phase II du volet infrastructures portant sur 3 milliards de dollars EU et sa considération vers la fin de la phase I des infrastructures; (iii) l'augmentation de l'élément de concessionnalité du montage financier de la Convention.

3.8 Tirant les conséquences de cette situation, les autorités ont signé le 24 octobre 2009 avec leurs partenaires chinois les amendements concernant la Convention de coopération sino-congolaise y compris le retrait de la garantie du gouvernement sur la composante minière et la suppression de

la deuxième phase de la composante infrastructure reportée à une période ultérieure. Suite à cette révision de la Convention, l'analyse de la viabilité de la dette (AVD) par le FMI et la Banque mondiale a conclu que bien que le financement des infrastructures garanti par l'Etat augmentera considérablement les indicateurs du service de la dette extérieure du pays à moyen terme, son impact sur la viabilité de la dette à long terme ne sera pas très significatif. L'élément don du nouvel accord financier de la convention est estimé entre 42% et 46% ce qui est acceptable pour la soutenabilité de la dette. Cependant, il a noté qu'en l'absence d'allègement de la dette, les indicateurs y afférents constitueront à se situer à un niveau élevé.

3.9 Suite à cette analyse, le Club de Paris a pu tenir sa réunion le 25 novembre 2009, ce qui a permis au Conseil d'Administration du FMI d'examiner et d'approuver le 11 décembre 2009 un programme triennal soutenu par la FRPC pour 551 millions de dollars EU, et une aide intérimaire supplémentaire d'environ 72,68 millions de dollars EU au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en vue de réduire les paiements de la RDC au titre du service de la dette envers le FMI. La FRPC permettra au pays de progresser vers l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2010<sup>1</sup> et de bénéficier de la totalité de l'allègement de dette dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM<sup>2</sup>.

3.10 En ce qui concerne la dette commerciale dans le cadre du Club de Londres, le Gouvernement entend mener à terme les discussions amorcées pour l'annulation de sa dette dans le cadre d'un programme de rachat appuyé par la Banque mondiale. Il cherchera à obtenir de ses créanciers, autres que ceux du Club de Paris, un allègement de sa dette à des conditions au moins comparables à celles obtenues de la part du Club de Paris.

3.11 Dans le cadre de son programme économique à moyen terme (2009-2012), le Gouvernement entend renforcer la gestion de la dette extérieure et intérieure avec pour objectif de limiter les risques de surendettement. À ce titre, le Gouvernement reconnaît que seul le Ministre des finances a le pouvoir d'engager l'État en matière d'endettement public au niveau central, provincial et local. La gestion de la dette extérieure et intérieure sera centralisée au niveau de l'Office de gestion de la dette publique (OGEDEP), qui produira un bulletin statistique semestriel, ainsi que les prévisions trimestrielles du service de la dette publique.

## ***B. Gestion des finances publiques***

3.12 Afin d'accroître l'espace budgétaire pour les dépenses prioritaires, la RDC déploie des efforts pour améliorer le fonctionnement de son système de gestion des finances publiques avec l'appui des partenaires au développement. Au niveau des recettes, le défi est de mobiliser les recettes intérieures afin de soutenir les efforts de reconstruction du pays. En effet, malgré les améliorations enregistrées, les régies financières ne mobilisent pas encore toutes les recettes internes attendues au regard du potentiel fiscal de l'économie du pays. Le Gouvernement a ainsi initié diverses réformes, notamment: 1) la modernisation des structures de gestion des impôts dans la perspective de l'instauration de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dont le projet de Loi a été transmis à l'Assemblée Nationale; 2) la mise en place du nouveau code douanier dont le projet de Loi est en finalisation au niveau du Gouvernement; 3) le renforcement des capacités du personnel des administrations fiscales. L'accent est mis sur l'élargissement de l'assiette fiscale par la

<sup>1</sup> La RDC a été admissible au point de décision le 23 juillet 2003

<sup>2</sup> Pour des informations sur les déclencheurs du point d'achèvement, voir le Document RDC: Prorogation exceptionnelle de la période intérimaire au titre de l'Initiative PPTE Renforcée (Réf.ADB/BD/WP/2009/07-ADF/BD/WP/2009/04)

rationalisation et l'élimination à terme des exonérations dans les codes des investissements, minier et forestier. Le Gouvernement a également renforcé la structure en charge des gros contribuables de la Direction des impôts afin d'améliorer le recouvrement notamment des impôts et taxes des compagnies minières. L'introduction de la TVA au taux unique prévue pour 2012 permettra l'élimination de diverses taxes discrétionnaires. Afin de faciliter la gestion de cette réforme fiscale, le Gouvernement entend créer des centres d'impôts à travers tout le pays. Au niveau de l'administration des douanes, les réformes visent la réduction de la fraude et des délais de traitement, et l'amélioration de l'évaluation de la valeur des biens. Les priorités dans ce domaine incluent également le suivi des exportations minières, la généralisation des guichets uniques aux postes de douane, la modernisation de la gestion de l'information, et l'introduction d'un identifiant unique des contribuables.

3.13 La faible planification au niveau des dépenses budgétaires est un facteur clé qui a contribué à affaiblir la discipline budgétaire. Afin d'améliorer la planification et la programmation budgétaires, les travaux d'élaboration des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) ont commencé pour l'exercice 2009 et un comité de pilotage du CDMT a été mis en place au sein du Ministère du Budget avec les représentants des secteurs prioritaires<sup>3</sup>. Les CDMT permettront d'établir un lien entre la planification, la programmation et le budget de l'Etat, et de favoriser la mise en place d'une gestion axée sur les résultats.

3.14 Les faiblesses du système de gestion des finances publiques se font ressentir également au niveau de l'exécution des dépenses. La situation sécuritaire dans certaines provinces de l'Est du pays a constitué une source de dérapage important au niveau des finances publiques réduisant ainsi l'espace budgétaire pour les autres dépenses prioritaires, notamment de reconstruction et de soutien à la lutte contre la pauvreté. En 2008 et début 2009, la situation sécuritaire a entraîné une augmentation des dépenses urgentes en dehors de la procédure normale de la chaîne de dépense. Ces dernières n'ont pas été régularisées à posteriori dans le délai prévu par les textes en vigueur. Le Gouvernement entend réduire le recours à cette procédure d'urgence. Il devrait être aidé en cela par la stabilisation de la situation sécuritaire dans les provinces de l'Est et la normalisation des relations avec les pays voisins. Cependant, le désarmement et la réintégration des ex-combattants demeurent des défis importants ayant des implications budgétaires importantes.

3.15 Le processus de décentralisation soulève également des questions importantes au niveau budgétaire en termes des capacités des provinces en matière de gestion des finances publiques. Le Gouvernement s'est engagé à transférer 40% des recettes à caractère national aux provinces, ainsi que les responsabilités pour la mise en œuvre des programmes sociaux. Compte tenu des contraintes dans ce domaine, le Gouvernement a cependant ralenti le rythme de mise en œuvre du processus de décentralisation en attendant la promulgation de la loi organique sur les finances publiques et le renforcement des capacités de gestion dans les provinces.

### ***C. Transparence des comptes publics***

3.16 L'existence d'un nombre important de comptes ouverts par l'État auprès de la BCC et des banques commerciales a limité la transparence des opérations du Gouvernement et favorisé le manque de discipline budgétaire au cours des dernières années. Dans ce domaine, des progrès importants restent à faire, mais des efforts notables sont en cours en vue d'améliorer la préparation, l'exécution et le contrôle du budget conformément aux normes internationales. A cet égard, la tenue d'une comptabilité générale de l'Etat en partie double en est un préalable important. Le

---

<sup>3</sup> Santé, Education, Agriculture et Développement Rural, Infrastructures de routes.

Gouvernement prévoit de finaliser à la fin de 2009 l'introduction de ce système au niveau de la Direction du Trésor et sa mise en place dans les organismes de recouvrement des recettes pour une saisie des faits comptables lors des différentes phases d'exécution du budget. La comptabilité à partie double permettra un meilleur suivi des flux financiers depuis la phase d'engagement jusqu'à la phase de paiement. L'édition des états de synthèse périodique issus de la comptabilité en partie double facilitera le contrôle et la supervision grâce à la génération des écritures comptables avec leurs contreparties respectives. La loi financière qui régit les opérations comptables et budgétaires de l'Etat est aussi en cours de révision ainsi que les nomenclatures des recettes et des dépenses. La présentation des rapports de suivi budgétaires a été sensiblement améliorée pour renforcer la traçabilité des dépenses, bien que des efforts importants soient encore à consentir. Les plans de trésorerie conciliés avec les plans d'engagement sont produits et publiés respectivement sur les sites des ministères des finances et du Budget.

3.17 Le Gouvernement a diligenté en 2008 un audit de tous les comptes de l'État ainsi qu'un audit des dépenses urgentes. Un décret interministériel a été pris en décembre 2008 afin de définir précisément le champ d'application des dépenses urgentes et assurer la régularisation de ces dépenses à posteriori. A ce jour, le Gouvernement a appliqué avec succès et transparence les nouvelles procédures, et tous les paiements de dépenses urgentes ont été exécutés conformément au texte promulgué en décembre 2008. Il est prévu aussi de faire publier les états financiers et les rapports d'audit de la Banque Centrale du Congo (BCC) au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'année<sup>4</sup>.

3.18 Le Gouvernement prévoit de mettre en œuvre d'autres actions pour améliorer la gouvernance économique en général pour une plus grande transparence des comptes publics. Le Gouvernement publie déjà dans les deux mois suivant leurs signatures, les contrats de partenariat entre entreprises publiques et privées, y compris les détails financiers et la fiscalité y afférents. Il prévoit de mettre en place un organisme indépendant de lutte contre la corruption d'ici juin 2010. Le Gouvernement compte aussi améliorer le système et la qualité des statistiques en vue de disposer des données macroéconomiques, sociales et démographiques fiables. Par ailleurs, les autorités mettront en œuvre le plan d'action de l'Initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE) afin d'accroître la transparence du secteur minier et de son impact sur les recettes fiscales.

3.19 Comme indiqué plus haut, bien que des progrès importants restent à faire, des efforts notables sont mis en œuvre afin d'améliorer la gestion des finances publiques et la transparence des comptes publics. Des avancées dans ce domaine sont essentielles afin de pouvoir préserver les dépenses pro-pauvres prioritaires dans les secteurs sociaux clés. Le rythme de mise en œuvre des réformes en matière de gestion des finances publiques est souvent ralenti en raison des contraintes liées à la faiblesse des capacités institutionnelles de l'administration publique. A présent qu'un programme soutenu par la FRPC a été approuvé par le FMI le 11 décembre 2009, l'accroissement attendu de l'assistance financière et technique des partenaires de la RDC devrait permettre d'accélérer la mise en œuvre du plan d'action de gestion des Finances publiques prévu d'être adopté d'ici fin mars 2010. Les grandes lignes de ce plan s'articulent autour de cinq piliers: (i) la modernisation du cadre légal y compris l'adoption de la loi organique des finances publiques et du code de passation des marchés ; (ii) l'amélioration du processus annuel de préparation du budget, sur la base d'un cadre de dépenses à moyen terme ; (iii) la simplification de l'exécution du budget et la gestion de la trésorerie afin de permettre le suivi des dépenses ; (iv) le renforcement de l'informatisation des rapports d'exécution budgétaire ; et (v) le renforcement des contrôles budgétaires ex-ante et à posteriori.

---

<sup>4</sup> Le rapport d'audit des états financiers de la BCC pour l'exercice 2008 ont été publié en juin 2009..

3.20 Une autre réforme structurelle importante prévue dans le programme économique à moyen terme 2009-2012 appuyé par la FRPC, et qui aura des impacts positifs sur l'amélioration de la gestion et la transparence des finances publiques est la restructuration et la recapitalisation de la banque centrale du Congo (BCC). L'objectif du Gouvernement consiste à renforcer l'indépendance et la capacité opérationnelle de la BCC tout en solidifiant ses assises financières. La BCC a adopté en 2009 un plan stratégique triennal visant à améliorer sa gouvernance et à renforcer sa capacité à s'acquitter de ses responsabilités de conduite de la politique monétaire et de supervision du système financier. Le Gouvernement réalisera en parallèle le processus de recapitalisation de la Banque centrale, qui sera achevé en 2011.

3.21 Sur la base de l'analyse ci-dessus, la RDC a rempli les critères de la deuxième étape, et par conséquent, est éligible aux ressources du guichet de l'appui supplémentaire de la Facilité en faveur des Etats Fragiles.

#### **IV. ENGAGEMENT DE LA BANQUE ET UTILISATION DES RESSOURCES**

4.1 **Stratégie du Gouvernement :** La RDC dispose d'un Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR) couvrant la période 2006-2008 qui repose sur cinq piliers: (i) promouvoir la bonne gouvernance et consolider la paix par le renforcement des institutions; (ii) consolider la stabilité macroéconomique et la croissance; (iii) améliorer l'accès aux services sociaux et réduire la vulnérabilité; (iv) combattre le VIH/SIDA; et (v) appuyer la dynamique communautaire. Le gouvernement a prolongé le DSCR jusqu'en décembre 2010 par un Programme d'Actions Prioritaires (PAP) 2009-2010 afin de permettre l'élaboration d'un DSCR de 2<sup>ème</sup> génération qui couvrira la période 2011-2015. Ce PAP, document relais qui fait la transition entre la phase d'urgence et celle de développement durable, concentre les investissements publics prévus par le gouvernement et les partenaires au développement sur les axes stratégiques ci-dessus mentionnés. Il fait état des mesures et des projets que le gouvernement entend mettre en œuvre et qui contribueront à la stabilisation de la situation sécuritaire à l'Est du pays et à l'atténuation des effets de la crise financière internationale et alimentaire sur les résultats macroéconomiques en vue de continuer à améliorer les conditions socio-économiques des populations congolaises.

4.2 **Stratégie de la Banque :** La stratégie de la Banque 2008-2012 repose sur les piliers suivants : (i) Appui à la bonne gouvernance (transparence dans la gestion des ressources publiques, amélioration du climat des affaires); (2) Appui à la croissance pro-pauvres (électrification, assainissement et accès à l'eau potable, infrastructures de base en milieu urbain et rural, transport). Le secteur privé interviendrait dans les secteurs porteurs (mines, PME, énergie).

4.3 **Portefeuille de la Banque :** Le portefeuille actif de la Banque comprend (hors opérations multinationales et du secteur privé) onze (11) opérations portant sur dix (10) projets et une (1) étude d'un montant total de 358,17 millions UC. Dans le secteur privé, la Banque a approuvé en Septembre 2007 une opération d'un montant de 100 millions de dollars E.U pour un projet de cuivre et de cobalt dans la province du Katanga ; et en janvier 2008 une participation dans la création d'Advans Bank Congo (ABC) pour un montant de 1,1 million de dollars E.U, et 0,650 million sous forme d'assistance technique. Une augmentation de la participation de la Banque au capital d'Advans Bank pour un montant de 1,05 million de dollars E.U. a été approuvée en décembre 2009.

4.4 **Performance du portefeuille :** Selon la revue du portefeuille de 2009, la performance globale a été jugée modérément satisfaisante avec une note globale de 1,87. Le portefeuille dont le taux de décaissement des projets actifs du secteur public est de 36,74% à la mi-janvier 2010, est

confronté à des problèmes tels que les insuffisances dans la préparation et la conception des premiers projets approuvés au sortir de la période des conflits, le manque de connaissance des règles de la Banque, la faiblesse dans le suivi de l'exécution des projets, et les difficultés de déblocage des fonds de contreparties du Gouvernement dans le financement des projets. La revue de portefeuille a permis l'élaboration et le suivi avec les autorités d'un plan d'amélioration du portefeuille qui est en cours de mise en œuvre.

### **Ressources allouées dans le cadre de la stratégie 2008-2012**

**4.5 FAD 11 – Allocation basée sur la performance (ABP) :** L'enveloppe allouée à la RDC au titre de l'ABP du FAD 11 (2008-2010) s'élève en 2009 à 187,06 millions UC. Les projets suivants ont été financés (cf. tableau à l'annexe II): L'étude de développement du site d'Inga (opération multinationale, 4 millions UC); l'étude du pont rail entre la RDC et le Congo (opération multinationale, 1 million UC); Projet interconnexion NELSAP (opération multinationale, 9,22 millions UC); le programme d'urgence d'atténuation de l'impact de la crise financière (65 millions UC). Il est prévu de financer en 2010 le projet de réhabilitation et d'extension des infrastructures d'électricité (8,84 millions UC); le projet de renforcement des ressources humaines de l'administration centrale (20 millions UC); le projet d'appui à la décentralisation (10 millions UC.); et le projet d'adduction d'eau en milieu rural et semi-urbain (AEPA, 69 millions UC).

**4.6 Réponse de la Banque à la crise alimentaire en Afrique (RCAA) :** La Banque a alloué en juin 2009 5,3 millions UC à la RDC dans le cadre de sa réponse à court terme à la crise alimentaire. Ces ressources dégagées des montants non engagés du projet d'appui à la réhabilitation du secteur agricole et rural (PARSAR) et du projet de Réhabilitation du secteur agricole et rural dans les provinces du Katanga et du Kasaï (PRESAR) ont servi à financer l'acquisition d'intrants et de petits outillages en vue d'assurer une plus grande sécurité alimentaire.

**4.7 FEF – Appui ciblé :** Vu les besoins importants en renforcement des capacités au niveau de la RDC, l'appui de la Banque est nécessaire pour développer le savoir et renforcer les capacités humaines et techniques à travers des études économiques et sectorielles (EES), des études de faisabilité de projets, des appuis techniques ciblés, et des détachements. La RDC est actuellement éligible au guichet III de la FEF relatif à l'appui ciblé pour 2 millions de dollars E.U. Au moins 2 millions de dollars E.U. additionnels sont prévus en 2010 portant ainsi l'enveloppe à 4 millions de dollars E.U. Il est envisagé qu'une partie de ces ressources finance le renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion des finances publiques et de la politique macroéconomique. La RDC a soumis à la Banque en septembre 2009 des requêtes dans ce sens, ainsi que des demandes de réalisation d'études prospectives dans le cadre de la préparation du nouveau DSCR, et d'étude sur la décentralisation. Les modalités de cette assistance sont en cours d'examen par l'Unité des Etats Fragiles.

**4.8 Financement des opérations du secteur privé et des opérations multinationales :** Au cours du FAD 11, la Banque poursuit à travers le guichet BAD son appui à la promotion du secteur privé notamment dans les secteurs de la micro-finance et des mines. En ce qui concerne les opérations multinationales, les opérations impliquant la RDC bénéficient des ressources de l'enveloppe régionale du FAD qui ont permis de financer l'étude de développement du site hydroélectrique d'Inga, l'étude du pont route-rail entre les villes de Kinshasa et Brazzaville, le programme africain de lutte contre l'onchocercose, et le projet d'interconnexion des réseaux électriques des pays des lacs équatoriaux du Nil.

4.9 **Assistance dans le cadre de l'initiative PPTE:** La RDC a bénéficié en janvier 2009 (i) d'une hausse du plafond de l'allègement de la dette de la période intérimaire de 40 à 50% ; et (ii) de la prorogation de la période intérimaire pour l'octroi de l'allègement de la dette à décembre 2010<sup>5</sup>

#### **Utilisation des ressources de l'appui supplémentaire (Guichet I)**

4.10 La Banque compte financer en 2010 un projet de réhabilitation des infrastructures d'électricité pour un montant total de 69 millions UC. Il est prévu d'utiliser les 60 millions d'UC des ressources du guichet I de la FEF pour le financement de ce projet qui est conforme aux priorités opérationnelles d'utilisation de ces ressources dont les directives privilégient entre autre la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures de base. Le projet envisagé est aussi conforme aux priorités du deuxième pilier de la stratégie 2008-2012 de la Banque. Le projet de réhabilitation des infrastructures d'électricité sera ainsi préparé et soumis à l'approbation des Conseils d'Administration conformément aux directives du guichet 1 de la FEF.

### **V. RECOMMANDATION**

Les Conseils sont invités à approuver l'éligibilité de la RDC au guichet I de la FEF, tel que prévu dans le document intitulé "Directives Opérationnelles de la Facilité en Faveur des Etats Fragiles." Cette recommandation est faite sur la base de l'évaluation des progrès réalisés par le pays dans la mise en œuvre de son programme d'assainissement des finances publiques, conjugués à ses efforts pour stabiliser l'environnement politico-institutionnel dans un contexte d'un Etat Fragile où les capacités institutionnelles et administratives sont sérieusement diminuées, et les besoins sociaux peu satisfaits.

---

<sup>5</sup> Pour de plus amples informations, voir RDC: Prorogation exceptionnelle de la période intérimaire au titre de l'Initiative PPTE Renforcée (Réf.ADB/BD/WP/2009/07-ADF/BD/WP/2009/04)

## Annexe I: Actualisation des critères de la première phase pour la RDC Guichet appui supplémentaire

| Critère   | Justification  |
|---|--|
| <i>Engagement à consolider la paix et la sécurité</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dialogue politique :</b> Depuis les élections présidentielles tenues en octobre 2006, le Gouvernement qui a pris fonction le 5 février 2007 sous la direction du 1<sup>er</sup> Ministre Antoine Gizenga a connu un changement le 9 octobre 2008 avec la nomination comme Premier Ministre, de M. Adolphe Muzito, ancien Ministre du Budget dans le Gouvernement Gizenga. La précédente coalition des partis politiques du Président de la République (Parti du peuple pour la reconstruction de la démocratie), du Premier Ministre (Parti Lumumbiste Unifié) et de l'Union des démocrates mobutistes (UDEMO) est toujours effective car à travers cette nomination, l'accord conclu au lendemain des élections entre ces principaux mouvements politiques est toujours respecté.</li> <li>• <b>Accords de paix:</b> Des initiatives de paix ont été prises à l'échelle nationale et sous-régionale telles que le processus AMANI (paix en swahili) de janvier 2008 qui a permis la signature des accords de Goma (RDC) entre les rebelles du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP) et les Forces Armées de RDC (FARDC). Cependant, les tensions récurrentes ont fini par provoquer la reprise de la guerre en 2008. A la suite d'un accord entre les responsables politiques et de sécurité de RDC et du Rwanda au début de janvier 2009, la situation s'est quelque peu stabilisée avec une diminution des combats à grande échelle. Le contexte politique a été marqué par la rencontre historique entre les Chefs d'Etat de la RDC et du Rwanda le 6 août 2009 à Goma (RDC). A l'issue de cette rencontre, les deux Chefs d'Etat se sont engagés à garantir la sécurité de leurs pays et à éradiquer les groupes armés qui pourraient la mettre en péril. Un dialogue a également été engagé entre la RDC et l'Ouganda avec la réunion des deux Chefs d'Etat le 4 mars 2009 à Kasindi (RDC) afin de ramener la paix dans la zone frontalière entre les deux pays. Bien que la situation demeure fragile, la RDC est aujourd'hui en paix avec ses neuf voisins.</li> </ul> |
| <i>Besoins sociaux et économiques non satisfaits</i>  | <p>Les besoins sociaux et économiques demeurent largement insatisfaits en RDC. En effet, la situation socioéconomique se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) <b>Un très faible niveau de revenu per capita:</b> La RDC a été touchée par une série de crises économiques depuis son indépendance, qui se sont exacerbées pendant les années de conflit armé. Le PIB par habitant a chuté, passant de 380 dollars E.U en 1960 à 80 dollars en 2000 et à environ 150 dollars en 2008.</li> <li>(ii) <b>Un développement humain extrêmement faible et un recul dans la plupart des OMD malgré les immenses richesses naturelles du pays:</b> La dégradation des infrastructures économiques de base et l'instabilité macroéconomiques dues à plusieurs années de conflits font que la majeure partie de la population n'a pas encore accès aux services sociaux élémentaires. Plus de 71% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. D'une façon générale, la RDC risque de manquer la plupart des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'ici 2015, sans croissance économique vigoureuse et soutenue. Les indicateurs sociaux sont très insuffisants: l'espérance de vie à la naissance en 2008 était de 47,7 ans, le taux de mortalité infantile (pour 1000) de 115,3 comparé à 83,9 pour la moyenne africaine, et l'accès aux services sanitaires (en % de la population) de 17,6 comparé à la moyenne de 38 pour l'Afrique. L'Indice de Développement Humain a baissé de plus de 10% au cours de la décennie écoulée, de sorte que la RDC se classe 176<sup>ème</sup> sur 182 pays selon le rapport mondial sur le développement humain 2009 du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).</li> </ul>   |

## Annexe II : Programmation indicative par source de financement

(Millions UC)

| Opération   | Année | FAD 11 –<br>Allocation basée<br>sur la<br>performance | FEF                                 | Total         |
|---|-------|---|-------------------------------------|---------------|
| Programme d'atténuation de l'impact de la crise financière internationale | 2009  | 65  |                                     | 65            |
| Renforcement des ressources humaines de l'administration centrale         | 2010  | 20  |                                     | 20            |
| Projet d'appui à la décentralisation                                      | 2010  | 10  |                                     | 10            |
| Réhabilitation et extension d'infrastructures d'électricité               | 2010  | 8,84  | 60 (Appui Supplémentaire Guichet I) | 68,84         |
| Etude de développement du site d'Inga (opération multinationale)*         | 2008  | 4   |                                     | 4             |
| AEPA en milieu rural et semi-urbain                                       | 2010  | 69  |                                     | 69            |
| Etude du pont-rail entre la RDC et le Congo (opération multinationale) *  | 2008  | 1   |                                     | 1             |
| Projet interconnexion NELSAP (opération multinationale) *                 | 2008  | 9,22  |                                     | 9,22          |
| <b>TOTAL</b>  |       | <b>187,06</b>   | <b>60</b>                           | <b>247,06</b> |

\* Les montants inscrits dans le tableau pour les opérations multinationales représentent la contribution du pays à partir de son allocation basée sur la performance.

### ANNEXE III: LA CONVENTION DE COOPÉRATION SINO-CONGOLAISE

Les autorités de la RDC ont signé en avril 2008 une convention de coopération avec un consortium d'entreprises chinoises en vue de financer un important programme d'investissement dans les mines et les infrastructures. La convention comprend un volet minier pour 3,2 milliards de dollars E.U. et un volet infrastructures publiques pour un montant total de 6 milliards de dollars E.U. devant être exécuté en deux phases de 3 milliards de dollars E.U. chacune sur la période 2009-2017.

La convention envisage la création d'une joint-venture, SICOMINES, entre l'entreprise minière d'Etat, GECAMINES, et un groupement d'entreprises chinoises et la convention doit permettre l'exploitation des ressources minières en échange des infrastructures de base (routes, ports, aéroports, écoles, hôpitaux, etc.). Les bénéfices d'exploitation nets de la joint-venture devraient être distribués à raison de 32% pour la GECAMINES et 68% pour le consortium d'entreprises chinoises.

Selon les termes de la convention de coopération initiale, les prêts pour les volets miniers et infrastructures publiques étaient garantis par l'Etat congolais, ou avaient son engagement d'en assurer le service de la dette au moyen de recettes publiques affectées à cet effet. L'élément de concessionnalité du montage financier de la convention était estimé par les services du FMI et de la Banque mondiale à environ 15%.

Tout en reconnaissant l'importance potentielle des investissements dans les projets d'infrastructures publiques pour la croissance du pays et la réduction de la pauvreté, le FMI et la Banque mondiale ont donc estimé que le montage financier de la convention de coopération avait un impact négatif sur la soutenabilité de la dette et menaçait l'obtention par le pays de l'allègement de dette dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (I-PPTE), de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), et de l'aide au développement d'autres bailleurs de fonds. Les termes de la convention de coopération remettaient aussi en question le statut de créancier privilégié dont jouissent en principe les institutions financières internationales.

La garantie de l'Etat pour les prêts du volet minier a été retirée de la convention amendée le 24 octobre 2009. La seconde phase du volet infrastructures publiques d'un montant de 3 milliards de dollars E.U. et qui devait être mis en œuvre durant la période 2014-2017, a également été retirée de la convention de coopération amendée. L'investissement de 3,2 milliards dans le projet minier devrait être financé par un prêt sans intérêt de 1,1 milliard de dollars E.U. ainsi que d'un prêt de 2,1 milliards de dollars E.U. assorti d'un taux d'intérêt de 6,1%. L'investissement de 3 milliards de dollars E.U. dans les infrastructures publiques devrait être financé par une série de prêts pour les projets individuels sur la base d'un taux d'intérêt fixe de 4,4%.

Les bénéfices d'exploitation qui devraient être dégagés à partir de 2013 serviront à rembourser les prêts aux projets miniers et d'infrastructures publiques.

L'élément de concessionnalité du financement des infrastructures garanti par l'Etat est à présent estimé entre 42% et 46% (selon que l'on tienne compte ou non du pas de porte de 250 millions de dollars que doit verser le consortium d'entreprises chinoises).

#### **Annexe IV: Déclaration au terme d'une visite des services du FMI en République Démocratique du Congo**

Communiqué de presse n° 09/399(F)  
Le 11 novembre 2009

Une mission du Fonds monétaire international (FMI) dirigée par M. Brian Ames a séjourné en République démocratique du Congo du 27 octobre au 10 novembre 2009 pour passer en revue les développements économiques récents et leurs impacts sur le programme économique du Gouvernement, y compris le projet de budget 2010 présentement à l'examen au Parlement. La mission a rencontré le Président du Sénat, M. Léon Kengo, le Premier ministre, M. Adolphe Muzito, le Ministre des Finances, M. Athanase Matenda, le Ministre du Budget, M. Michel Lokola, le Gouverneur de la Banque centrale, M. Jean-Claude Masangu, ainsi que d'autres hauts responsables du gouvernement. La mission a aussi participé dans des activités de sensibilisation sur le budget 2010 avec les commissions des affaires économiques et financières (ECOFIN) de l'Assemblée nationale et du Sénat.

La mission s'est entretenue avec les autorités sur l'impact de l'accélération de l'inflation et de la dépréciation du taux de change sur le programme économique du Gouvernement depuis fin août. La mission a également discuté des hypothèses macroéconomiques et de recettes sous-tendant le projet de budget 2010 soumis au Parlement en septembre dernier. La mission s'est entendue avec les autorités sur un cadre macroéconomique révisé conforme aux objectifs d'une forte croissance, d'une faible inflation, de réserves en devises élevées, et d'une réduction de la pauvreté.

M. Brian Ames a fait la déclaration suivante à Kinshasa :

« L'objectif principal de la mission a été de discuter avec les autorités de l'impact des récents développements économiques sur le programme économique du Gouvernement pour 2009 et le projet de budget 2010 actuellement au Parlement. La croissance économique est projetée à 2,7% en 2009 suite aux effets de la crise financière mondiale sur l'économie locale. Après avoir baissé de mai à août, l'inflation est remontée en septembre-octobre en réponse à l'augmentation des liquidités et la dépréciation du franc congolais, qui s'est déprécié par rapport au dollar des E.U. de 35 pourcent entre décembre 2008 et septembre 2009. Les réserves internationales brutes ont augmenté de leur faible niveau historique de 25 millions de dollar E.U. en février, à 894 millions de dollar E.U. à fin septembre (soit 10 semaines de couverture des importations) à la suite du décaissement des aides d'urgence de la part du Fonds monétaire international et d'autres partenaires au développement, du décaissement de la première tranche du pas de porte au titre de l'Accord de Coopération Sino-Congolais, ainsi que des récentes allocations générales et spéciales des Droits de Tirage Spéciaux (DTS) du FMI en faveur des pays membres.

Dans ce contexte, les autorités ont mis en œuvre leur programme économique pour 2009 de manière satisfaisante jusqu'à fin septembre, avec les recettes et les dépenses de l'Etat en ligne avec les projections. Cependant, le manque de coordination ponctuelle entre le Trésor et la Banque centrale a entravé la gestion des liquidités, résultant en une surliquidité dans l'économie. La mission salue le récent renforcement de la politique monétaire, qui devrait aider à modérer l'inflation ainsi que les efforts en cours pour améliorer la coordination dans la prévision de liquidité à travers des réunions de coordination hebdomadaires plutôt que mensuelles.

Concernant le projet de budget 2010, bien que les développements récents auront un impact sur la valeur nominale des recettes projetées et des crédits de dépenses, ils n'influenceront pas en termes réels la composition de la dépense. Les autorités ont indiqué que tout en demeurant ouvertes à la révision du cadre macroéconomique qui soutient le budget, leurs priorités économiques et sociales ainsi que les politiques pour 2010 devraient rester les mêmes. Les discussions de la mission avec les deux commissions ECOFIN ont eu lieu dans le cadre d'un atelier technique, centré sur les changements des hypothèses macroéconomiques et leur impact probable sur les recettes, les dépenses et le financement du budget 2010. La mission a apprécié cet échange, particulièrement l'accent qui a été mis sur l'évaluation des risques et des incertitudes dans les mois à venir.

La mission a félicité les autorités pour les révisions apportées à l'Accord de Coopération Sino-Congolais ainsi rendu compatible avec la viabilité de la dette. Quoique le financement des infrastructures garanti par l'Etat augmentera considérablement les indicateurs du service de la dette extérieure du pays à moyen terme, les services du FMI et de la Banque mondiale n'ont pas estimé qu'il aura un impact important sur la viabilité de la dette à long terme. Cependant, en cas d'absence d'allègement de la dette, les indicateurs de la dette du pays continueront à présenter un haut niveau de surendettement. Sur cette base, les services du FMI souhaitent demander des assurances de financement de la part des créanciers du Club de Paris concernant le rééchelonnement de la dette officielle de la RDC. Si tout va bien, l'examen, par le Conseil d'Administration du FMI, de la requête des autorités pour un programme triennal dans le cadre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance pourrait suivre immédiatement après.

La mission tient à remercier les autorités de leur chaleureuse hospitalité ainsi que l'excellente coopération pendant son séjour.»

## Annexe V: Indicateurs de développement

| Congo (RDC) - Indicateurs de développement                  |             |        |         |                       |
|---|-------------|--------|---------|-----------------------|
| Indicateurs sociaux   | Congo (RDC) |        | Afrique | Pays en développement |
|   | 1990        | 2008 * |         |                       |
| Superficie ( 000 Km <sup>2</sup> )                          | 2 345       |        | 30 323  | 80 976                |
| Population totale (millions)                                | 37.0        | 64.3   | 985.7   | 5 523.4               |
| Croissance annuelle de la population (%)                    | 3.7         | 2.7    | 2.3     | 1.4                   |
| Espérance de vie à la naissance -Total (années)             | 47.8        | 47.7   | 54.5    | 65.7                  |
| Taux de mortalité infantile (pour 1000)                     | 114.4       | 115.3  | 83.9    | 53.1                  |
| Nombre de médecins (pour 100000 habitants)                  | 6.9         | 10.2   | 39.6    | 78.0                  |
| Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%) | ...         | 74.0   | 55.0    | 39.0                  |
| Taux de vac. contre rougeole (% d'enfants de 12-23 mois)    | 37.0        | 79.0   | 83.0    | 76.0                  |
| Taux de scolarisation au primaire (% brut)                  | 70.0        | 105.9  | 75.9    | 106.0                 |
| Ratio Filles/Garçons au primaire (%)                        | 61.9        | 92.5   | 68.0    | 100.0                 |
| Taux d'analphabétisme (% de la population >15 ans)          | ...         | ...    | 38.0    | 26.6                  |
| Accès à l'eau salubre (% de la population)                  | 43.0        | 48.2   | 68.0    | 62.0                  |
| Accès aux services sanitaires (% de la population)          | 15.0        | 17.6   | 38.0    | 33.0                  |
| Valeur de l'IDH (Rang sur 179 pays)                         | ...         | ...    | ...     | ...                   |
| Indice de pauvreté humaine (IPH-1) (% de la Population)     | ...         | 39.3   | 3.3     | ...                   |
| Congo (RDC)   |             |        |         |                       |
| Indicateurs macroéconomiques                                | 2000        | 2007   | 2008    | 2009**                |
| RNB par habitant, méthode Atlas (\$ courant)                | 80          | 140    | 150     | ...                   |
| PIB (Million de dollars courant)                            | 4 335       | 10 423 | 12 644  | 11 855                |
| Croissance du PIB réel (% annuel)                           | -6.2        | 6.3    | 6.1     | 2.7                   |
| Croissance du PIB réel par habitant (% annuel)              | -8.5        | 3.4    | 3.2     | 0.0                   |
| Investissement intérieur brut (% du PIB)                    | 3.4         | 18.2   | 17.7    | 16.2                  |
| Inflation (% annuel)  | 550.0       | 16.7   | 27.6    | 24.3                  |
| Solde budgétaire (% du PIB)                                 | -6.0        | -0.3   | -5.8    | -9.0                  |
| Commerce, Dette extérieure & Flux financiers                | 2000        | 2007   | 2008    | 2009**                |
| Variation en volume des exportations (%)                    | -6.1        | 75.0   | -3.9    | -21.3                 |
| Variation en volume des importations (%)                    | 38.8        | 69.0   | 15.8    | -10.4                 |
| Variation des termes de l'échange                           | -4.6        | 1.1    | 45.1    | -1.9                  |
| Balance commerciale ( Million de dollars E.U.)              | 242.4       | 207.8  | 1189.2  | 374.9                 |
| Balance commerciale (% du PIB)                              | 5.6         | 2.0    | 9.4     | 3.2                   |
| Solde des comptes courants ( Million de dollars E.U.)       | -172.7      | -191.1 | 32.9    | -884.7                |
| Solde des comptes courants (% du PIB)                       | -4.0        | -1.8   | 0.3     | -7.5                  |
| Service de la dette (% des exportations)                    | 83.6        | 9.6    | 8.4     | 16.1                  |
| Dette extérieure totale (% du PIB)                          | 290.9       | 101.0  | 106.6   | 116.6                 |
| Flux financiers nets totaux ( Million de dollars E.U.)      | 191.8       | 1143.8 | ...     | ...                   |
| Aide publique au développement nette ( Mn de dollars E.U.)  | 177.1       | 1216.5 | ...     | ...                   |
| Investissements nets directs ( Million de dollars E.U.)     | 23.4        | 720.0  | ...     | ...                   |
| Réserves internationales (mois d'importations)              | ...         | 0.3    | 0.1     | 0.2                   |
| Développement du secteur privé et infrastructures           | 2000        | 2006   | 2007    | 2008                  |
| Temps requis pour démarrer une affaire (jours)              | ...         | 155    | 155     | 155                   |
| Indice de protection des investisseurs (0-10)               | ...         | 3.3    | 3.3     | 3.3                   |
| Abonnés aux téléphones fixes (pour 1000 hab.)               | 0.2         | 0.2    | 0.1     | 0.6                   |
| Utilisateurs d'internet (pour 1000 hab.)                    | 0.3         | 72.6   | 105.4   | 144.2                 |
| Routes asphaltées (% du total des routes)                   | ...         | ...    | ...     | ...                   |
| Ferroviaire, Marchandises transportées (million ton-km)     | 513.0       | ...    | ...     | ...                   |

Source: Département de la statistique de la BAD, à partir de sources nationales et internationales.

\* Année la plus récente.

\*\* Prévision

Dernière mise à jour : Octobre 2009

**Annexe VI: Tableau des opérations en cours du secteur public (en millions UC, 15 janvier 2010)**

| #   | PROJETS PAR SECTEUR  | Guichet FAD | Date approbation | Date Signature | Date de mise en vigueur | Date de clôture | Montant approuvé | Montant décaissé | Taux de décaiss. % |
|---|--|-------------|------------------|----------------|-------------------------|-----------------|------------------|------------------|--------------------|
| 1   | Projet d'appui à la réhabilitation du secteur agricole dans les provinces du Bas Congo et du Bandundu (PARSAR)   | PRET<br>DON | 19/05/2004       | 25/05/2004     | 04/02/2005              | 31/03/2011      | 18,00<br>7,00    | 5,615<br>2,699   | 31,20<br>38,56     |
| 2   | Projet de réhabilitation du secteur agricole et rural dans les provinces de Katanga et les 2 Kasai (PRESAR)      | DON         | 12/12/2005       | 02/02/2006     | 02/02/2006              | 31/01/2013      | 35,00            | 16,313           | 46,61              |
| 3   | Etude du secteur agricole (ESA)  | DON         | 28/06/2006       | 11/10/2006     | 11/10/2006              | 31/12/2009      | 1,85             | 0,562            | 30,36              |
| <b>SOUS-TOTAL SECTEUR AGRICULTURE</b>     |  |             |                  |                |                         |                 | <b>61,85</b>     | <b>25,19</b>     | <b>40,73</b>       |
| 4   | Projet de réhabilitation des routes Nselé-Lufimi et Kwango-Kenge   | DON         | 19/12/2005       | 29/12/2005     | 29/12/2005              | 31/01/2010      | 52,45            | 13,348           | 25,45              |
| 5   | Projet de réhabilitation et renforcement des centrales hydro-électriques d'INGA et du réseau de Kinshasa (PMEDE) | DON         | 18/12/2007       | 10/04/2008     | 10/04/2008              | 31/12/2014      | 35,70            | 0                | 0                  |
| 6   | Projet d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Semi-urbain (PEASU)                           | DON         | 06/06/2007       | 09/08/2007     | 09/08/2007              | 31/07/2012      | 70,00            | 2,146            | 3,07               |
| <b>SOUS-TOTAL SECTEUR INFRASTRUCTURES</b> |  |             |                  |                |                         |                 | <b>158,150</b>   | <b>15,49</b>     | <b>11,8</b>        |
| 7   | Santé I. Appui au Plan Directeur de Développement de la Santé en Province Orientale (PAPDDS)                     | PRET<br>DON | 17/03/2004       | 25/05/2004     | 16/03/2005              | 30/09/2010      | 20,00<br>5,00    | 1,673<br>0,845   | 8,36<br>16,89      |
| 8   | Appui au secteur de l'éducation (PASE)   | DON         | 17/03/2004       | 25/05/2004     | 25/05/2004              | 31/12/2009      | 5,23             | 4,558            | 87,16              |
| 9   | Projet d'Appui à la Réinsertion Socio-économique post-conflit (PARSEC)   | DON         | 24/07/2007       | 09/08/2007     | 09/08/2007              | 31/12/2009      | 15,00            | 0,394            | 2,63               |
| <b>SOUS-TOTAL SECTEUR SOCIAL</b>          |  |             |                  |                |                         |                 | <b>45,23</b>     | <b>7,470</b>     | <b>16,51</b>       |
| 10  | Projet multisectoriel de réhabilitation socio-économique « PMURIS »  | PRET        | 20/12/2002       | 04/06/2003     | 03/02/2004              | 31/12/2009      | 27,00            | 18,102           | 67,04              |
| 11  | Programme d'atténuation de l'impact de la crise financière   | DON         | 06/05/2009       | 13/05/2009     | 23/07/2009              | 31/07/2010      | 65,00            | 65,000           | 100,00             |
| <b>SOUS-TOTAL SECTEUR MULTISECTORIEL</b>  |  |             |                  |                |                         |                 | <b>92,00</b>     | <b>83,102</b>    | <b>90,33</b>       |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                      |  |             |                  |                |                         |                 | <b>357,230</b>   | <b>131,255</b>   | <b>36,74</b>       |